

CALENDRIER PETANQUE UFOLEP 87



SAISON 2019 / 2020

Comité Départemental UFOLEP Haute-Vienne 22, rue du Lieutenant Meynieux – 87000 LIMOGES

Standard: 05 55 03 36 10

Ligne directe: 05 55 03 36 11 fax: 05 55 79 08 42

Email: ufolep@lde87.fr

Site Internet: www.cd.ufolep.org/hautevienne/
Facebook: https://www.facebook.com/ufolep87







L'Ufolep c'est une vision du sport à dimension sociale et citoyenne pour répondre aux enjeux actuels d'accessibilité, de santé pour tous, de solidarité et d'engagement.

Les associations qui adhèrent à l'UFOLEP - Pétanque s'engagent à appliquer la charte d'engagements réciproques et respecter le règlement ci-après dans son intégralité.

UFOLEP HAUTE VIENNE 22, Rue du Lieutenant Meynieux - 87000 LIMOGES Président: M Roland MARTIN				
Délégué Départemental M. Dominique GARCIA 05.55.03.36.11 - ❤️ ufolep@lde87.fr	Agent Départemental de Développement M. Jonathan TASSIN 05.55.03.36.09 - ♥ dev.ufolep@lde87.fr			
Secrétaire Départementale Mme Maryline SOUCHAUD 05.55.03.36.10 - 🖰 ufolep@lde87.fr	Secrétaire Affiliation / Assurances Mme Karine LEGOUPIL 05.55.03.36.00 - 🖰 affiliation@lde87.fr			

LA COMMISSION DEPARTEMENTALE TECHNIQUE SPORTIVE (CDTS)

Correspondant unique des Clubs, la CDTS est garante du respect de l'éthique et des règles. Son rôle principal est donc de veiller au bon déroulement de l'activité tout au long de la saison. Par délégation, elle siège en Commission de Discipline de première instance pour toute affaire intéressant les épreuves départementales, régionales, interrégionales et nationales relatives à des licenciés UFOLEP 87.

E-mail : petanqueufolep87@gmail.com		Site internet : <u>www.ufolep87-petanque.fr</u>
NOM PRENOM	APPARTENANCE	OBSERVATIONS
MARTIN Roland	UFOLEP	Président CD UFOLEP
GARCIA Dominique	UFOLEP	Délégué Départemental
VASSAL Stéphane GUIRAUDOU Jean-Marie	Nexon – St Maurice A.S.P. Bosmie l'Aiguille	Toutes activités pétanque
BRISSET NELLY	A.B Arfeuille	Représentante
FERREIRA Bernard	La Boule Arédienne	Règlement
GILLET Jean-Claude	Pana-Loisirs	Représentant
GIRARD David	Landouge-Loisirs	Représentant Simple Ufolep - Règlement
PIERI Sylviane	Nexon – St Maurice	Représentante
PARADINAS Nicolas	L'Abeille en Boule	Représentant
POURIEUX Laurence	LJL. Pétanque. Limoges	Communication - Site Internet - Boulodrome
TERRADE Dominique	La Boule Arédienne	Interclubs - Règlement
VALLET Jean Marc	Pana-Loisirs	Représentant

LA SAISON UFOLEP

La saison UFOLEP s'étend du 01 septembre au 31 août.

LA LICENCE UFOLEP

Obtenir une licence: il faut adhérer à un club affilié, prendre connaissance des conditions d'adhésion et les accepter. Compléter un imprimé de demande de licence et joindre un certificat médical ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs. Ces documents sont à remettre au club qui fait la démarche auprès de l'UFOLEP. La licence est nominative et incessible. Un pratiquant peut, dans le respect des règles de mutation, prendre sa licence dans l'association de son choix. Cette licence est valable sur l'ensemble du territoire.

Validité: chaque pratiquant ou dirigeant doit être en possession de sa licence, avec photo, homologuée pour participer aux activités sportives de l'UFOLEP. L'assurance UFOLEP n'est effective qu'à compter de la date d'homologation, à partir de laquelle elle est valable jusqu'au 31 août suivant. Une période de post-garantie est possible jusqu'au 31 octobre sous réserve que l'association renouvelle son affiliation entre le 01 juillet et le 15 septembre.

Mutation: La période de mutation est fixée du 01/09 au 31/10. Les mutations font l'objet de frais de gestion à acquitter à l'UFOLEP par le club d'accueil sauf dans les cas suivants: mutation inter-comités, catégorie "Jeune", dissolution d'une association, absence de licence durant un an. Le joueur en mutation a l'obligation de signaler son départ au Président du club quitté et remplir le formulaire de demande de mutation. Le joueur en situation de mutation doit s'être acquitté de toute obligation envers le Club quitté. Si tel n'est pas le cas, le joueur sera suspendu jusqu'au règlement du litige.

Appartenance: tout joueur titulaire de la seule licence UFOLEP est classé simple UFOLEP (S.U). Est classé Double appartenance (D.A,) tout joueur qui possédait une licence FFPJP au cours de la saison sportive UFOLEP soit entre le 01 septembre et le 31 août.

DISCIPLINE

Toute suspension en FFPJP s'applique également en UFOLEP et réciproquement.

Il est interdit de fumer dans les aires de jeux. Les téléphones portables doivent être mis en veille durant les parties. Il est strictement interdit de jouer devant les locaux abritant la table de marque, la buvette, les stands de cuisson et les toilettes.

CATEGORISATION

CHAMPIONNATS	Jeunes (1) 9 / 13 ans	Adolescents 11 / 16 ans	Adultes	Vétérans 55 ans et plus
Départemental Régional / Interrégional	Né (e) s entre 01/01/2006 et le 31/12/2010	Né (e) s entre 01/01/2003	Né (e) s avant	Né (e) s avant
National	Х	et le 31/12/2008	31/12/2002 inclus	31/12/1964 inclus

⁽¹⁾ Voir règlement départemental pour conditions de surclassement

JE PRATIQUE UN SPORT.....JE RESPECTE

- ➤ Les Règles
- > L'Arbitre
- > Les installations mises à ma disposition
- ➤ Mes Adversaires
- > Mes Partenaires
- Les Organisateurs

CALENDRIER PETANQUE UFOLEP Saison 2019 / 2020

Licence avec photo obligatoire déposée à la table de marque

Voir règlement pour conditions particulières

F= Formation / T A T = Tête à Tête / D = Doublettes / T = Triplettes / M = Mixte / M=Min / AM = Après-midi / TJ = toute la journée / SN = Semi Nocturne

	SEPTEMBRE A DECEMBRE 2019 (CONCOURS REALISES)						
N°	DATE CLUB N° DATE CLUB						
1	Dimanche 01 sept	Boule Arédienne	2	Dimanche 08 sept	Pétanque Ladignacoise		
3	Dimanche 15 sept	INTERCLUBS (BA)	4	Samedi 28 sept	Pana-Loisirs		
5	Dimanche 06 oct	LJL Pétanque Limoges	6 Samedi 12 oct Nexon – St Maurice les B				
7	Samedi 21 déc	LJL Pétanque Limoges	NE PAS PLIER LA LICENCE SUR LE CODE BARRE				

Les concours AM doivent débuter au plus tard à14 :30 Merci d'être à l'heure!

(L.O)		JANVIER – FEVRIER						
N°	DATE	CLUB	F	OBSERVATIONS				
8 AM	Samedi 11 jan	Nexon – St Maurice les B	D	14 h 15 Boulodrome Limoges (3 concours)				
9 AM	Dimanche 16 fév	LJL Pétanque Limoges	D	14 h 15 Boulodrome Limoges (3 concours)				
10 AM	Samedi 29 fév	Boule Arédienne	D	14 h 15 Parc du Mas				
(L.O)	MARS – AVRIL							
N°	DATE	CLUB	F	OBSERVATIONS				
11 AM	Samedi 07 mars	Arfeuille	D	14 h 15 Arfeuille				
12 AM	Dimanche 08	Pana - Loisirs	D	14 h 15 Bois des Biches				
13 AM	Samedi 14	Bosmie l'Aiguille	D	14 h 15 Plaine des jeux Charroux				
14 AM	Samedi 21	Boule Arédienne	D	14 h 15 Parc du Mas				
15 AM	Samedi 28	Pana - Loisirs	D	14 h 15 Bois des Biches				
16 AM	Dimanche 29	Nexon – St Maurice les B	T	14 h 15 Etang de la Lande				
17 AM	Dimanche 12 avr	Landouge - Loisirs	T	14 h 15 Concours (4 Parties) Stade du Mas Loge				

NEXON





Doublette + Concours Jeune Jet du but 09 h 00

18 TJ

Licence UFOLEP obligatoire (Voir plaquette information) Inscription uniquement par téléphone 06.75.21.71.62 ou par mail: jean-christophe.carpe@orange.fr

Avant le samedi 04 avril - Repas sur réservation

19 AM Dimanche 26 avr Landouge - Loisirs D 14 h 15 Concours (4 Parties) Stade du Mas Loge

DROITS D'INSCRIPTION* ET REVERSEMENT PAR JOUEUR

EPREUVES DEPARTEMENTALES(3)	MONTANT (1) INSCRIPTION / LICENCIE	REVERSEMENT UFOLEP LICENCIES	MONTANT (2) INSCRIPTION NON LICENCIE (3)	REVERSEMENT UFOLEP NON LICENCIE
3 Concours ou 4 parties et +	5.00 €	0.50 €	6€	0.70€
2 Concours ou 3 parties	4.00 €	0.50 €	5€	0.70€
Concours Associations UFOLEP	1.00 €	1.00 €	1.50 €	1.00 €
Equipe JEUNES < de 12 ans	1.00 €	0.50 €	Х	X

^{*} Droits d'inscription minorés de 1 € si inscription dans le concours B ou complémentaire

Le chèque de reversement doit être adressé dans les 5 jours à l'UFOLEP 87

CHAMPIONNATS	DEPARTEMENTAL	REGIONAL	NATIONAL
A régler par le club	Gratuit	3€	X
A régler par l'UFOLEP	Х	X	13 €



⁽¹⁾ Montant maximum. (2) Montant préconisé par l'UFOLEP (3) Uniquement en période estivale du 15 juin au 31 août.

MAI						
N° DATE CLUB F OBSERVATIONS						
20 AM Vendredi 01 Nexon – St Maurice les B				14 h 15 Etang de la Lande		

DIMANCHE 03 MAI – Corrèze



CHAMPIONNAT REGIONAL (Toutes catégories sauf Jeunes)

Corrèze / Creuse / Dordogne / Haute – Vienne Jet du but 09 h 00

Qualifications pour le National des Champions et Finalistes Inscription avant jeudi 23 avril - Repas sur réservation (Voir plaquette information)

15 h 00 Concours Parallèle en doublette - Général + Complémentaire

Nouvelle-Aquitaine

21 AM

Vendredi 08

Boule Magnacoise

T 14 h 15 Champ de Foire



JEUDI 21 MAI

Bouliste Prenille

6 H de PETANQUE DU GRAND PRIX DE SAINT YRIEIX LA PERCHE

+ Concours Jeunes - Jet du but 09 h 00





(Voir plaquette information)
Inscription uniquement par téléphone
06.24.22.12.31 / 07.78.63.82.85

avant le mercredi 13 mai - Repas sur réservation





SAINT-YRIEIX
22 TJ

LJL PETANQUE LIMOGES

II DELLAOLES

DIMANCHE 24 MAI — Boulodrome de Limoges

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL

Jet du but 09 h 00

Triplettes Vétérans / Doublettes Mixtes / Doublettes Jeunes

Inscription par mail avant le samedi 16 mai

Repas sur réservation (Voir plaquette information)

15 h 00 Concours parallèle en doublette - Général + Complémentaire

23 AM

Samedi 30

La Roche l'Abeille

14 h 15 Salle polyvalente Rue Henri de Navarre

BOULE AREDIENNE





DIMANCHE 31 MAI - Parc du Mas

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL

Jet du but 09 h 00

Triplettes S.U / Triplettes D.A / Doublettes Féminines

Inscription par mail jusqu'au lundi 25 mai

Repas sur réservation (Voir plaquette information)

15 h 00 Concours parallèle en doublette - Général + Complémentaire

CHAMPIONNATS

Conditions de participation:

L'inscription à un championnat est soumise à la possession de la licence UFOLEP avant le 01 janvier de la saison sportive en cours ainsi qu'à la participation en qualité de joueur, de bénévole ou de responsable de table de marque à un minimum de concours fixé annuellement par la CDTS. Toute licence (nouvelle ou renouvellement) prise après le 01 janvier ne permet pas de participer au championnat départemental.

NOMB	NOMBRE MINIMUM DE CONCOURS (aucune dérogation quel que soit le motif)				
CATEGORIES		CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL (1)			
ADULTES VETERANS - 75 ANS	8 concours dans 4 clubs différents calculés soit sur la saison précédente soit réalisés entre le 01 septembre et la date du 1 ^{er} championnat départemental				
VETERANS 75 / 80 ans JEUNES	4 concours dans 2 clubs différents calculés soit sur la saison précédente soit réalisés entre le 01 septembre et la date du 1er championnat départemental				
VETERANS 80 ans et +	1 concours avant le championnat				
JEUNES < de 11 ans: Aud	JEUNES < de 11 ans: Aucune si épreuve spécifique "Jeunes" < de 11 ans organisée par Club organisateur				
CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT REGIONAL CHAMPIONNAT NATIONAL				
Renouvellement Licence Nouveau Licencié: 4 con différents		Joueurs qualifiés lors d'un championnat Régional: 5 concours dans 3 clubs différents avant le 15 Juin			
(1) les Championnats Régional et Interrégional sont pris en compte dans le minimum de concours lorsqu'ils se déroulent sur le département de la Haute Vienne. La participation au concours « ASSOCIATIONS » compte					

Panachage: uniquement pour Jeunes, Féminines et Vétérans (sauf si non autorisé par règlement intérieur du Club)

Important: toute absence non remplacée à un championnat sera traitée par la Commission de discipline de l'UFOLEP.

Il est interdit à un joueur qualifié sur un championnat de participer à un autre championnat.

Les équipes qualifiées pour le Championnat National doivent se présenter dans la même formation que lors de leur qualification. Le remplacement de joueur n'est pas autorisé. En cas d'indisponibilité d'un joueur, pour quelque raison que ce soit, l'équipe concernée ne pourra pas participer

Tenue vestimentaire: haut et bas identiques. S'ils sont de même couleur et de même conception, les joueurs peuvent indifféremment porter polo, chemisette, pull ou blouson.

TRANSMISSION DES RESULTATS

Le fichier (Excel) d'engagement et résultats doit transmis par le club au plus tard dans les trois jours suivant l'épreuve à : 🖰 petanqueufolep87@gmail.com

BOULODROME DE LIMOGES

L'accès au boulodrome de Limoges est soumis à la présentation obligatoire de la licence UFOLEP, avec photo, selon les conditions ci-dessous:

Licence saison 2019 – 2020:

double.

- sans restriction du 01 janvier au 31 août
- du 01 septembre au 31 octobre autorisé <u>sous réserve que l'association renouvelle son affiliation entre</u> <u>le 01 juillet et le 15 septembre.</u>
- à partir du 01 novembre interdit

Licence 2020 – 2021 sans restriction du 01 septembre au 31 août

JUIN						
N°	DATE	CLUB	OBSERVATIONS			
24 AM	Samedi 06	Pana - Loisirs	D	14 h 15 Bois des Biches		



SAMEDI 13 JUIN 14 h 15

CONCOURS DES ASSOCIATIONS PETANQUE CHALLENGE JEAN CLAUDE CHATEAU



Doublette - Participation comptant pour 2 concours et 2 points + ceux du Challenge





Dans l'esprit initial de l'UFOLEP "Du Sport pour Tous"

3 CONCOURS... +... 1

25 / 26 AM

Ouvert à tous les licenciés UFOLEP quelle que soit l'activité pratiquée les 8 premiers éliminés pourront participer à un 4 de concours



Engagement 1 € par joueur

Pas de lots....1 Coupe par concours!



CHALLENGE 87

Attribution des points sur une base de 32 équipes minimum (ou plus

27 M 28 AM	Samedi 20	Boule Arédienne		Parc du Mas Jet du but 09 h 00 Parc du Mas Jet du but 14 h 15
29 AM	Samedi 27	Arfeuille	D	14 h 15 Arfeuille



ANIMATIONS DIVERSES

La Seynie

87500 St Yrieix la Perche





05.55.08.26.21

	JUILLET						
N° DATE CLUB F OBSERVATIONS							
30 AM	Vendredi 03	Boule Magnacoise	D	Jet du but 20 h 00. Champ de Foire (O.A.T)			

Saint Etienne L'expérience design

LOIRE

SAMEDI 04 – DIMANCHE 05 JUILLET CHAMPIONNAT NATIONAL



					\\ Ittal 5
31 SN	Mardi 07	LJL	Pétanque Limoges	D	Jet du but 19 h 00. Le Sablard (4 parties limitées 1 h 00)
32 SN	Vendredi 10	Boul	le Magnacoise	D	Jet du but 20 h 00. Champ de Foire (O.A.T)
33 AM	Samedi 11	Bos	mie l'Aiguille	D	14 h 15 Plaine des jeux Charroux
34 SN	Mardi 14	LJL	Pétanque Limoges	D	Jet du but 19 h 00. Le Sablard (4 parties limitées 1 h 00)
35 SN	Vendredi 17	Boul	le Magnacoise	D	Jet du but 20 h 00. Champ de Foire (O.A.T)
36 AM	Dimanche 19	Arfe	uille	D	14 h 15 Arfeuille (O.A.T)
37 SN	Mardi 21	LJL	Pétanque Limoges	D	Jet du but 19 h 00. Le Sablard (4 parties limitées 1 h 00)
38 AM	Vendredi 24	Boul	le Magnacoise	D	Jet du but 20 h 00. Champ de Foire (O.A.T)
39 AM	Dimanche 26	La F	Roche l'Abeille	D	14 h 15 Salle polyvalente Rue Henri de Navarre (O.A.T)
40 SN	Mardi 28	LJL	Pétanque Limoges	D	Jet du but 19 h 00. Le Sablard (4 parties limitées 1 h 00)
41 SN	Vendredi 31	Boul	le Magnacoise	D	Jet du but 20 h 00. Champ de Foire (O.A.T)





www.leterroirdadrien.fr

05.55.02.15.98

RENDEZ-VOUS AU 45, Avenue Louis de Broglie, 87280 Limoges (à côté de Chronodrive)

www.leterroirdadrien.fr | 05 55 02 15 98 | Facebook : @leterroirdadrien



Des saveurs
100% régionales
avec une large gamme de
spécialités de charcuterie
et salaison fabriquées
localement (porc limousin),
mais également de nombreux
autres produits d'exception!



Une sélection de marques locales au savoir-faire savoureux : L'écusson noir, Maison Andrieux, Maison Coulaud-Penaud, Laiterie Les Fayes, Maison Laredy, Maison Delouis...



Des idées et conseils pour se faire plaisir pour toutes les occasions du quotidien. À bientôt en boutique.

L'équipe du

Terroir d'Adrien

LES CAVES SAINT GUILHEM

Vins fins, vins en vrac, fontaines à vin Champagnes, spiritueux Une sélection rigoureuse de vins de qualité à prix raisonnables



POINTS DE VENTES

280 Rue du Mas Loge (Paking gel 2000) 87100 LIMOGES Tél. 05.55.50.06.74

Allée de la Porcelaine 87220 FEYTIAT Tél. 05.55.32.04.13



Particuliers Associations, C.E

site: www.vente-vin-cavestguilhem.com email: stguilhem@wanadoo.fr Prêt gratuit de matériel *
Buvettes, tirages bière...

* soumis à conditions

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, consommez avec modération

	AOUT							
N° DATE CLUB F OBSERVATIONS				OBSERVATIONS				
42 AM	Samedi 01	Arfeuille	D	14 h 15 Arfeuille (O.A.T)				
43 SN	Mercredi 05	Pana - Loisirs	D	Jet du but 19 h 30 (4 parties limitées 1 h 00)				
44 SN	Vendredi 07	Boule Magnacoise	D	Jet du but 20 h 00. Champ de Foire (O.A.T)				
45 SN	Mercredi 12	Pana - Loisirs	D	Jet du but 19 h 30 (4 parties limitées 1 h 00)				
46 SN	Vendredi 14	Boule Magnacoise	D	Jet du but 20 h 00. Champ de Foire (O.A.T)				
47 AM	Samedi 22	Bosmie l'Aiguille	D	14 h 15 Plaine des jeux Charroux				
48 AM	Dimanche 30	La Roche l'Abeille	D	14 h 15 Salle polyvalente Rue Henri de Navarre (O.A.T)				







SAISON 2020 / 2021

SEPTEMBRE – OCTOBRE – NOVEMBRE- DECEMBRE								
N°	DATE	CLUB	F	OBSERVATIONS				
01 AM	Samedi 12 sept	Arfeuille	D 14 h 15 Arfeuille					
L'A	TANQUE L'AIGUILLE	Plaine	Jet de:	PTEMBRE INTERCLUBS du but 09 h 00 s jeux – Charroux le samedi 05 septembre				
7	02 TJ	Repas sur rés	erv	vation Tél. 06.32.32.34.62 uette information)				
7	The same of the sa	Repas sur rés	erv	ation Tél. 06.32.32.34.62				
7	02 TJ	Repas sur rés (Voir p	serv laqı	vation Tél. 06.32.32.34.62 uette information)				
03 AM 04 M	02 TJ Samedi 26 sept	Repas sur rés (Voir p	D TAT	vation Tél. 06.32.32.34.62 uette information) 14 h 15 Bois des Biches Boulodrome de Limoges 09 h 00 (2 concours)				
03 AM 04 M 05 AM	02 TJ Samedi 26 sept Dimanche 04 oct	Repas sur rés (Voir p Pana - Loisirs LJL Pétanque Limoges	D TAT D	vation Tél. 06.32.32.34.62 uette information) 14 h 15 Bois des Biches Boulodrome de Limoges 09 h 00 (2 concours) Boulodrome de Limoges 14 h 15 (3 concours)				

VOS PARTICIPATIONS

	PARTICIE	ATION	1		T	,	
N°	LIEUX	RESULTATS	POINTS	N°	LIEUX	RESULTATS	POINTS
1				14			
2				15			
3				16			
4				17			
5				18			
6				19			
7				20			
8				21			
9				22			
10				23			
11				24			
12				25			
13				26			

BAREME ET CONDITIONS D'ATTRIBUTIONS DES POINTS DU CHALLENGE

Tous joueurs, bénévoles et Responsable de table de marque, participant à un concours donnant droit à reversement à l'UFOLEP 87 se voient attribuer 1 point de participation auquel s'ajoute des points supplémentaires selon:

- Le nombre d'équipes inscrites dans les différents concours
- Le niveau atteint

Il n'est pas attribué de point supplémentaire lorsque :

- Le nombre de joueur "Non Licencié" est supérieur à 50 %
- L'équipe est composée d'au moins un joueur "NON LICENCIE UFOLEP 87"

Les points obtenus entre le 01 septembre et le 30 novembre seront validés qu'à la condition que le joueur renouvelle sa licence avant le 30 novembre.

Nombre de po	Nombre de points supplémentaire (hors point de participation)									
2011201120	Nombre	FINA	\LE	PERDANTS DES						
CONCOURS	d'équipes	GAGNANT	FINALISTE	1/2	1/4					
05/15041 (4)	< à 16	4	2	Х	Χ					
GENERAL (A) Nombre d'équipe présente	De 16 à 31	8	6	2	Χ					
au 1 ^{er} tour	De 32 à 63	10	8	4	2					
	64 et +	12	10	6	4					
COMPLEMENTAINE (D)	< à 16	2	1	Х	Χ					
COMPLEMENTAIRE (B) = Nombre d'équipe inscrite	De 16 à 31	4	2	1	Χ					
au Général	De 32 à 63	6	4	2	1					
X 0.75	64 et +	8	6	4	2					
CONSOLANTE (C)	< à 16	1	Х	Х	Х					
= Nombre d'équipe inscrite au Général / 4	De 16 à 31	2	1	Х	Х					

Exemple de calcul pour 47 équipes inscrites dans le Général								
COMPLEMENTAIRE CONSOLANTE 35 Equipes 11 Equipes								
= Nombre d'équipe inscrite au Général X 0.75 calculé ainsi: perdants au 1 ^{er} tour du Général = 23 soit 47 : 2 (arrondi à l'inférieur) plus perdants 2 ^{ème} tour du Général = 12 soit (24 : 2)	= Nombre d'équipe inscrite au Général / 4 soit 47/ 4 = 11.75 (arrondi à l'inférieur) = 11							

En cas o	POINTS CONCOURS 4 PARTIES ET PLUS (hors point de participation) En cas d'égalité le classement est fait à l'annonce des résultats de la dernière partie (le plus rapide)										
	RANG	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
NOMBRE	< de 16	4	3	2	1	Х	Х	Х	Х	Х	Х
EQUIPE	16 à 31	8	6	4	3	2	1	Х	Х	Х	Х
	32 à 63	10	8	6	5	4	3	2	1	Х	Х
	64 et +	12	10	8	7	6	5	4	3	2	1

CLASSEMENT DU CHALLENGE 87 SAISON 2018 – 2019

	CLASSEMENT INDIVIDUEL TOUTES CATEGORIES									
RANG	IG NOM PRENOM CLUB POINTS CONCOURS LIEUX									
1	TRICART Jean Philippe	Nexon – St Maurice les B	170	33	9					
2	WADOUX Cédric	Boule Magnacoise	111	29	8					
3	GIRARD David	Landouge - Loisirs	102	23	7					

	CLASSEMENT INDIVIDUEL SIMPLE UFOLEP									
RANG	RANG NOM PRENOM CLUB POINTS CONCOURS LIEUX									
1	1 GIRARD David Landouge - Loisirs 102 23 7									
2	LYRAUD Loïc	LJL-Pétanque Limoges	75	38	9					

	CLASSEMENT JEUNES										
RANG	NOM PRENOM CLUB POINTS CONCOURS LIEUX										
1	MALLEPEYRE Victor	A.B Arfeuille	46	21	6						
2	PAUTHIER Mathis	Boule Arédienne	28	13	4						
	CI	ASSEMENT JEUNES FEN	IININES								
1	CARPE Lauryne	Nexon – St Maurice les B	18	12	5						
2	ROUSSET Shéryne	Boule Arédienne	13	7	4						

	CLASSEMENT FEMININES									
RANG	NOM PRENOM CLUB POINTS CONCOURS LIEUX									
1	MONTOYA Jocelyne (1 VF)	LJL-Pétanque Limoges	72	40	9					
2	CARPE Stéphanie (1 AF)	Nexon – St Maurice les B	46	21	8					
3	POURIEUX Laurence (2 VF)	LJL-Pétanque Limoges	44	41	9					
4	LABREGERE Béatrice (2 AF)	LJL-Pétanque Limoges	38	38	9					

	CLASSEMENT VETERANS								
RANG	RANG NOM PRENOM CLUB POINTS CONCOURS LIEUX								
1	1 VAINTAN Patrick LJL-Pétanque Limoges 77 43 9								
2	COIGNOUX Jean-Luc	LJL-Pétanque Limoges	71	42	9				

COUPE DE MERITE				
NOM PRENOM	CLUB	POINTS	CONCOURS	LIEUX
LEBRAUT Patrick	Boule Magnacoise	40	37	8

ALID HANGE	CLASSEMENT DES CLUBS (53 concours validés				
LIMOGES	CLUB	NOMBRE LICENCIES	NOMBRE PARTICIPATION	% PARTICIPATION	
1	LJL- PETANQUE LIMOGES	28	614	41.4 %	
2	A.B ARFEUILLE	53	571	20.3%	
3	BOSMIE L'AIGUILLE	30	291	18.3 %	
4	NEXON ST MAURICE les B	55	528	18.1 %	
5	BOULE MAGNACOISE	53	499	17.8 %	
6	PANA - LOISIRS	73	669	17.3 %	
7	BOULE AREDIENNE	91	716	14.8 %	
8	LANDOUGE - LOISIRS	48	294	11.6 %	

RESULTATS CHAMPIONNATS

CATEGORIE	CHAMPIONS (NES)	CLUB	
CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAL			
TRIPLETTE S.U	Dominique BRILLAT - Christophe GIRARD - Guy VILLEGER	Landouge - Loisirs	
TRIPLETTE D.A	Bruno DURAND - Christophe MALLEPEYRE Yann STADELMANN	A.B. Arfeuille	
DOUBLETTE FEM	Laurence DURAND - Laëtitia VIGNAUD	A.B. Arfeuille	
TRIPLETTE VET	Bruno BRUZAT - Michel INFANTES - Paul SEMENY	A.B. Arfeuille	
DOUBLETTE MIXTE	Sandra BERLAND - Christophe CHARENTON	Pana - Loisirs	
DOUBLETTE JEUNE	Lauryne CARPE Victor MALLEPEYRE	Nexon St Maurice A.B. Arfeuille	
REGIONAL NOUVELLE AQUITAINE			
TRIPLETTE D.A	Hervé DELAGE - Jean Raymond DEFARCY - Thibaut MALLEPEYRE	A.B. Arfeuille	
TRIPLETTE VET	Bernard PREMAUD – Pascal REY – Raymond VERDEAU	LJL-Pétanque Limoges	
NATIONAL COMMERCY			
CHPT A (DF) ½ FINALE	Marie Charlotte CARPE Sylviane PIERI	Nexon St Maurice	
CHPT B (TSU) Champions	Nathalie BRILLAT Patrick BRILLAT David GIRARD	Landouge - Loisirs	

Commission Nationale Sportive (CNS) www.cns.ufolep.org/petanque

Suivi CNS PETANQUE / BOULES : **Jean Claude DAUPHANT**Informatique – Communication: **Jean RAMEZ**Responsable CNS: **Jean Pierre FONTAINE**Responsable Arbitrage: **Jean Pierre MAURENCE**

Groupe Technique: André MELRO - Noëlle RAMEZ - Jean Luc ROUSSEL

INTERCLUBS 2019

Seules les meilleures équipes de chaque club sont récompensées

CLT	ASSOCIATION	Le Plaisir
1	NEXON - ST MAURICE les BROUSSES	
2	Bosmie l'Aguille	par le Sport
3	Arfeuille	
4	La Boule Arédienne	
5	Jumilhac le Grand	"anjeu"
6	LJL – Pétanque - Limoges	aduel.
7	Landouge - Loisirs	19 John Stall Basedra
8	L'Abeille en Boule	saut vouchant per
9	La Boule Magnacoise	Le jeu prime gagner Il faut vouloir gagner tout en sachant perdre
10	Pana - Loisirs	tour

CONCOURS DES ASSOCIATIONS UFOLEP



Cédric COUCHET

> Hervé DELAGE





CORRESPONDANTS DES ASSOCIATIONS PETANQUE UFOLEP 87 SAISON 2019 – 2020			
Boulisto 7 auiille	AMICALE BOULISTE D'ARFEUILLE Présidente: Mme Laetitia VIGNAUD Site: www.petanque-arfeuille.fr Correspondante: Mme Nelly BRISSET Tél. 06.82.69.51.62 micale.bouliste.arfeuille.87@gmail.com		
A.S. PETANQUE BOSMIE L'AIGUILLE	A.S.PETANQUE BOSMIE L'AIGUILLE Président: M David TAMEN Site: www.petanque-bosmie.fr Correspondant: M Dominique COSTA Tél. 06.32.32.34.62 bosmie87petanq@gmail.com		
PARENCE STATES	<u>L'ABEILLE EN BOULE</u> (La Roche l'Abeille) Président: M Olivier BEILLOT - Tél. 06.40.45.24.16 ○ olvierbeillot01@gmail.com		
La Boule Arédienas Saint Voieix la Perche	LA BOULE AREDIENNE Président: M. Bernard DUPUY Site: www.laboulearedienne.com Correspondant: M Dominique TERRADE Tél. 06.03.53.08.91 domy871960@hotmail.fr		
THE WACOUNT	LA BOULE MAGNACOISE Président: M Eric BETAILLOULOUX Correspondant: M Patrick LEBRAUT Tél. 06.30.12.12.07 d laboulemagnacoise@orange.fr		
ANGULE	LANDOUGE-LOISIRS PETANQUE Présidente: Mme Nathalie BRILLAT Co-président: M Jean Claude BEAURY Site: landouge petanque.sportsregions.fr Correspondant: M. David GIRARD Tél. 06.14.67.68.48 davidgirard42@sfr.fr		
UMOCES .	LJL PETANQUE LIMOGES Site: http://club.quomodo.com/l-j-l-petanque-limoges Présidente: Mme Laurence POURIEUX Tél. 06.29.24.81.82 dlaurence2@aol.com		
	AMICALE NEXON / ST-MAURICE Président: M. Jean Christophe CARPE Tél. 06.75.21.71.62 d jean-christophe.carpe@orange.fr		
Section PETANQUE	PANA-LOISIRS PETANQUE Président: M Alain LOUVEAU Site: www.pana-loisirs-petanque.fr Correspondant: M Jean Marc VALLET Tél.: 06.87.74.07.50 panaloisirspetanque@gmail.com		

"Tous les concours de pétanque UFOLEP sont organisés selon la réglementation définie par la Commission Technique et Sportive Départementale... Tout n'est pas permis!"

Les concours comptant pour l'attribution du Challenge individuel doivent être organisés à l'aide du logiciel informatique avec inscription par lecteur code barre. La licence avec photo doit être déposée à la table de marque au moment de l'inscription. Pour permettre une lecture optique ne pas plier la licence sur le code barre

Sauf dispositions contraires précisées ci-dessous ou dans un règlement particulier validé par l'UFOLEP 87, les règles de jeux sont celles applicables en FFPPJP.

TENUE VESTIMENTAIRE

Tout participant à une activité UFOLEP doit se présenter avec un équipement adapté au sport pratiqué. La tenue des joueurs doit être irréprochable tant sur le plan vestimentaire que sur celui du comportement tels le respect des horaires, des installations mises à dispositions par les municipalités...

Obligatoire toute l'année	Interdits toute l'année	
Maillots couvrant les épaules (débardeurs acceptés en période estivale)	Claquettes et Tongs	
Chaussures fermées	Torse nu	

Tout manquement à ces dispositions fera l'objet d'un avertissement à l'équipe qui disposera alors d'un délai de 10 minutes pour se mettre en conformité.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Du 01 septembre au 15 juin

Licence UFOLEP "Pétanque" obligatoire : les licences (avec photo) de chacun des joueurs doivent être déposées à la table de marque jusqu'à élimination des joueurs.

Du 16 juin au 31 août

Période Estivale: les conditions d'engagement sont définies par le club organisateur:

Le droit d'inscription des joueurs Non-Licenciés UFOLEP "pétanque" est majoré.

Tout joueur "hors département" ne pouvant présenter sa licence UFOLEP sera considéré comme Non Licencié.

Il est strictement interdit d'inscrire à un concours un joueur

- sous le coup d'une sanction de suspension ferme UFOLEP ou FFPJP
- licencié UFOLEP non présent lors du concours
- non licencié faisant l'objet d'un signalement de l'UFOLEP

DEROULEMENT DES CONCOURS

Le club organisateur a le choix entre les formules ci-dessous.

FORMULE	MATINEE	APRES MIDI	JOURNEE	SOIREE
Concours A.B.C	2 concours	3 concours	Х	3 concours
Plusieurs parties	3 parties	4 parties	5 parties et +	4 parties

Le tirage au sort des rencontres est obligatoire. Toute équipe non couverte, lors de l'une des deux premières parties sera considérée comme gagnante et passera au tour suivant.

Sauf impossibilité liée au nombre d'équipes inscrites, il est interdit de faire se rencontrer deux équipes d'un même club lors de la première partie de chaque concours.

Nota: Lorsque le nombre d'inscrits est insuffisant et afin de permettre à chacun de jouer trois rencontres, le responsable de la table de marque peut décider de faire jouer le concours en match de poules ou en plusieurs parties.

Concours en plusieurs parties.

• le tirage des parties doit être effectué gagnant contre gagnant (non strict)

Concours avec parties en temps limité:

- la durée des parties est fixée à 1 heure. Les parties se jouent en 13 points
- sur terrains tracés, les parties se jouent sur un seul cadre. Le but doit être lancé à 1 mètre du fond de jeu et à 50 cm des lignes latérales
- en cas d'égalité de score après le coup de sifflet, les équipes jouerons une mène supplémentaire pour se départager.
- en cas de nombre impair d'équipes ou d'absence, abandon ou disqualification d'une équipe les adversaires reçoivent un score de 13 à 7
- le résultat de chaque partie est annoncé par un joueur de chaque équipe

TABLE DE MARQUE

Le club organiseur doit mettre en place une table de marque et désigner :

- un Responsable de table de marque qui assure également la fonction de Président du jury
- un jury composé de trois membres au moins et cinq au plus

En l'absence d'arbitre, le responsable de la table de marque est chargé de veiller à la bonne l'application des règlements de jeux. Tout cas non prévu par le règlement est soumis au jury du concours. Les décisions prises par ce dernier sont sans appel.

REMPLACEMENT DE JOUEURS

Interdit. Tout remplacement constaté entraîne la disqualification de l'équipe sans remboursement et dossier disciplinaire lorsque le joueur est licencié UFOLEP.

TERRAINS

Généralement libres mais ils peuvent parfois être tracés en totalité ou en partie. Sur terrains libres, en présence d'obstacles quelle qu'en soit la nature, il est interdit de passer d'un terrain à un autre.

Il est strictement interdit de jouer sur les zones définies par le club organisateur et en particulier devant:

- la table de marque
- les toilettes
- buvette et zone de cuisson

ARRET - ANNULATION DU CONCOURS

En cas de pluie, toute mène commencée doit être terminée.

En cas d'intempéries, le jury peut décider soit:

- d'arrêter momentanément le concours
- d'annuler le concours pour cas de force majeure

Seule, l'annulation d'un concours pour cas de force majeure avant le lancement de celui-ci, donne lieu au remboursement des droits d'inscriptions. Après la première partie, le remboursement total ou partiel des droits d'inscriptions relèvent de la seule décision du club organisateur.

VALIDATION DES CONCOURS

Les participations et points acquis durant la période de renouvellement des licences ne seront validés qu'à la condition que le renouvellement de la licence soit effectif au 01 décembre (01 novembre pour les mutations).

RECOMPENSES: les prix en argent sont interdits.

Les récompenses ne sont pas indispensables mais si des droits d'engagements sont perçus, les associations organisatrices doivent récompenser les participants par divers lots attribués à partir des ¼ de finale joués pour les concours A.B.C et en équivalence en lots et nombre d'équipe pour les concours en plusieurs parties.

N'ATTENDEZ PAS

LES CONDITIONS 2019 POUR LES ADHÉRENTS UFOLEP SONT ARRIVÉES

Offre valable sur l'ensemble de la gamme Cuisinella et sur présentation de la carte de licencié UFOLEP en cours de validité dès l'accueil en magasin.

Cuisines qui donnent envie.



A20 SORTIE 36 FORUM DU LIMOUSIN

Allée Clément Ader Feytiat Tél. 05 55 08 02 87